



Succession rendue difficile par un co-héritier violent

Par **ABCDZ**, le **25/06/2016** à **00:13**

Bonjour,

succession rendue difficile par un co-héritier : maman usufruitière interdit l'accès du domicile familial à un co-héritier violent, menteur et malhonnête (tentative de vol). Il a voulu chasser la maman de sa maison malgré la donation au dernier vivant et veut tout, tout de suite.

Un autre co-héritier veut acheter la maison familiale, payer sa part au co-héritier violent, donner tous les autres biens mais ne veut absolument pas que ce co-héritier entre dans la maison après le départ de la maman.

possibilité de payer les déménageurs par le co-héritier acheteur pour éviter au co-héritier violent d'entrer dans la maison familiale.

comment faire légalement ?

comment protéger le co-héritier acheteur contre le co-héritier voleur ?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **25/06/2016** à **09:08**

Bonjour,

Déjà, vous changez toutes les serrures des portes extérieures, faites poser une alarme avec télésurveillance. Au jour du décès de votre maman, faites établir immédiatement un inventaire soit par un huissier, soit par le notaire, cela vous protégera de vols éventuels.

Par **ABCDZ**, le **27/06/2016** à **16:49**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Il n'a aucune clef de la maison. Nous disposons déjà d'alarmes et de caméras. Un inventaire a déjà été effectué.

Mais, si je savais que j'allais me retrouver seule face à lui, depuis quelques jours, je sais que je vais avoir d'autres membres de la famille et même des connaissances peu reluisantes du co-héritier contre moi.

Les membres de la famille ne fréquentaient pas mes parents depuis 30 ou 40 ans. Ils ont toujours jaloué la "réussite" de mes parents. "Réussite" toute relative car elle consiste en une jolie maison et quelques biens de valeur moyenne. Ce que ces gens n'ont jamais compris c'est qu'ils pouvaient en avoir autant en travaillant. Le papa travaillait depuis l'âge de 14 ans et la maman depuis l'âge de 16 ans. Quant on arrive à 90 ans, en ayant travaillé toute sa vie, c'est normal d'avoir quelque chose, d'autant plus qu'ils étaient économes, peu de folies personnelles.

L'un de nos agresseurs est venu à la maison pour soi-disant "arrondir les angles avant que les choses ne dégénèrent.", après avoir participé à la tentative de cambriolage. Il craignait que le co-héritier ne soit violent -ce qui est arrivait quelques heures après-. Nous devons céder avant que cela n'arrive. Je n'ai pas peur. Je résiste mais seule (maman très âgée). Je fais appel systématiquement à la Police mais je crains qu'elle ne se déplace plus.

Je voudrai savoir s'il existe des recours juridiques pour anticiper ce qui arrivera après le départ de la maman.

Le co-héritier aura autant de droits que moi après son départ.

La personne qui est venue l'autre jour à la maison se voyait déjà propriétaire de la maison et des biens. Elle n'est pas héritière de 1er rang. Mais le co-héritier lui a fait miroiter certaines choses pour avoir son soutien. Elle se voyait habiter la maison or je veux conserver la maison tout en abandonnant tout le reste au co-héritier. Tout le monde fait comme si je n'avais droit à rien, qu'il n'y avait aucune discussion à avoir. Ils se sont déjà répartis les biens entre eux.

Je veux savoir si je peux interdire l'entrée de la maison à toute la clique de supporters. Je veux savoir si je peux faire appel à des gardes-du-corps car je ne serai pas en sécurité. Tout ceci légalement bien entendu.

Merci pour vos réponses.